

Avis de Soutenance

Monsieur Louis ANDRE

Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'administration académique sous tensions: les personnels d'administration, leurs caractéristiques, leurs actions de la IIe République (février 1848) à la fin du second Empire (septembre 1870).

dirigés par Monsieur Jean-François CONDETTE

Soutenance prévue le **mercredi 16 décembre 2020** à 9h30

Lieu : Maison de la Recherche Université d'Artois 9 rue du Temple 62030 ARRAS

Salle : des Colloques - I.0.06

Compte tenu de la situation sanitaire, le jury se réunira partiellement en visioconférence*

Composition du jury proposé

M. Jean-François CONDETTE	Université d'Artois	Directeur de thèse
Mme Florence BOURILLON	UPECParis-Est Créteil	Rapporteuse
M. Bruno POU CET	Université de Picardie Jules Verne	Rapporteur
M. Stéphane LEMBRÉ	Université de Lille , CREHS-Artois	Examineur
Mme Sylvie APRILE	Université de Nanterre	Examinatrice
M. Yves VERNEUIL	Université de Lyon 2	Examineur

Résumé :

L'histoire de l'administration des académies de la IIe République à la fin du Second Empire met à jour l'instabilité de la politique de l'État en matière d'Instruction publique. L'Université impériale créée par le décret du 17 mars 1808 divise le territoire national en vingt-sept académies dirigées par un recteur qui est placé en position d'intermédiaire entre le ministère, les établissements d'enseignement et les différentes autorités locales. Cette organisation maintenue sans grandes transformations sous la monarchie restaurée, subit de plein fouet les événements de 1848 et les effets de la loi Falloux de mars 1850 qui projette la suppression du monopole de l'État pour permettre le développement d'un enseignement libre. La réussite d'un tel dessein passe par l'affaiblissement l'administration académique qui est répartie en quatre-vingt-six académies renfermant un seul département, conduites par un « petit » recteur assujetti au Préfet et à l'Évêque. La loi Fortoul de juin 1854 réaffirme les droits de l'État sur l'Instruction publique en imposant une organisation fondée sur seize académies composées de plusieurs départements et dirigées par une personnalité reconnue pour ses titres universitaires qui lui permettent d'entretenir un dialogue équilibré avec les autorités locales. Dans un premier temps, cette thèse évalue les choix du ministère en matière de nomination des personnels académiques entre le moment Falloux et le moment Fortoul. Il est ensuite analysé l'instauration progressive d'un référentiel réglementaire qui établit les règles régissant le statut et la carrière des personnels, qui met à la charge des municipalités la construction des bâtiments de l'Université et qui organise un réseau de surveillance de l'administration des académies. Enfin sont évalués les moyens accordés aux recteurs en matière d'administration, les obligations qui lui sont faites en matière politique et les attentes du ministre en matière de mise en œuvre des réformes. Attachés à leur mission prioritaire de surveillance des établissements et des enseignants, les recteurs peinent à se poser en administrateur de l'Instruction publique de leur ressort. Ils auraient dû faire évoluer les situations établies, imposer de nouveaux comportements, défendre les idées nouvelles, mais paradoxalement on ne les voit que rarement endosser le costume du réformateur, faire preuve de hardiesse, guerroyer pour des réformes. Abreuvés d'humanités gréco-latines, cloîtrés dans le cocon universitaire, ils s'enferment dans une zone de confort dans laquelle ils peuvent garder le contrôle de l'institution sans éprouver le besoin de faire évoluer les méthodes, sans remettre en question la finalité de leurs actions. Les historiens de l'éducation ne se sont que peu penchés sur cette période pendant laquelle une première loi a conduit l'administration académique au bord de l'abîme et la seconde l'a ressuscitée et l'a installée durablement dans le paysage éducatif français puisque cette administration a traversé le XXe siècle malgré la croissance du nombre des élèves et l'allongement de la durée des études.